

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

---

RECHERCHES SUR LA PERSONNE (Deuxième lecture) - (n° 2444)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 13

présenté par  
M. Jardé, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 98, substituer au mot :

« interventionnelle »,

les mots :

« mentionnée au 1° ou au 2° de l'article L. 1121-1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.